

**CONSERVATOIRE
NATIONAL SUPÉRIEUR
DE MUSIQUE ET
DE DANSE DE PARIS**

**GUIDE D'ACCUEIL
DE L'ÉLÈVE ÉTRANGER**



MEMBRE DE PSL
PARIS SCIENCES ET LETTRES
RESEARCH UNIVERSITY PARIS





BIENVENUE AU CONSERVATOIRE **VOTRE GUIDE D'ACCUEIL** **2016-2017**

Vous souhaitez intégrer le Conservatoire.
Avant même de préparer votre concours
d'entrée, vous devez entreprendre un certain
nombre de démarches administratives.

Ce livret est un simple document
d'information, il n'a aucune valeur
réglementaire ou contractuelle.

**CONSERVATOIRE
NATIONAL SUPÉRIEUR
DE MUSIQUE ET
DE DANSE DE PARIS**

**SERVICE
DES AFFAIRES
SCOLAIRES**



BIENVENUE AU CONSERVATOIRE

FORMALITÉS D'ENTRÉE EN FRANCE 10

RÉGULARISER VOTRE SITUATION 13

MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE 16

LA RENTRÉE SCOLAIRE 20

FINANCER VOS ÉTUDES 20

BOURSES 21

AIDES PRIVÉES 23

SÉCURITÉ SOCIALE ET ASSURANCES 24-25

VIVRE À PARIS

BUDGET 26

LOGEMENT 28

SANTÉ 30

LES RESSOURCES

LES STUDIOS DE TRAVAIL
ET LA REPROGRAPHIE 32

MÉDIATHÈQUE 33

SERVICES INFORMATIQUES 35

LA VIE AU CONSERVATOIRE

CANTINE ET CAFÉTÉRIA 36

ASSOCIATIONS 38

CALENDRIER SCOLAIRE 40

PARIS SCIENCES ET LETTRES 40

SAISON DES MANIFESTATIONS
PUBLIQUES 40

DÉCOUVRIR LE CONSERVATOIRE 40

LES FORMALITÉS D'ENTRÉE EN FRANCE

Vous devez vous assurer des formalités d'entrée en France, différentes selon votre nationalité, **au moins trois mois avant la date de votre venue.**

DÉMARCHES À EFFECTUER AVANT LE CONCOURS

A. Vous êtes ressortissants de l'Union Européenne, de l'Islande, de la Norvège, de la Confédération Helvétique, du Liechtenstein ou des principautés d'Andorre, de Monaco ou de Saint-Marin, vous êtes dispensé(e) de visa.

→ Vous pouvez séjourner en France sur simple présentation de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité, sans limitation de durée.

B. Vous êtes ressortissants de pays autres que ceux mentionnés précédemment :

→ Un visa touristique vous permet **uniquement** de venir passer le concours en France. En cas de réussite, vous devez obtenir un visa d'études.

DÉMARCHES VISA : RESSORTISSANTS CATÉGORIE « B »

B.i Vous avez été reçu au concours et votre résultat est connu avant l'été. Vous devez rentrer dans votre pays afin d'obtenir auprès des services consulaires français.

→ un **visa long séjour, mention « étudiant »** ou un **visa long séjour, valant titre de séjour, mention « étudiant »** s'il s'agit de votre premier séjour en France.

B.ii Vous avez été reçu à un concours et le début de vos cours suit immédiatement votre admission au Conservatoire — cas des candidats aux concours d'admission en 3^e cycle.

→ Vous devez avoir obtenu le **visa de court séjour, mention « concours études »** + attestation de réussite (valable trois mois). Seul le visa de court séjour, mention « concours études » vous permet, en cas d'admission, d'effectuer vos démarches en vue de l'obtention de la carte de séjour en France sans retourner dans votre pays.

Ces renseignements doivent être vérifiés auprès du Consulat de France de votre pays d'origine. L'un de ces visa est obligatoire pour tout séjour d'une durée supérieure à 3 mois.

RÉGULARISER VOTRE SITUATION EN FRANCE

ATTENTION

- Un visa touristique ne vous permet pas de régulariser votre situation une fois en France.
- Les étrangers d'une trentaine de pays : (liste sur le site de Campus France : www.campusfrance.org) doivent, pour obtenir un visa pour étudier en France, effectuer obligatoirement leur demande via internet. Cette demande se fait sur le site de Campus France au moment de la préinscription en ligne dans l'enseignement supérieur français.

Dans les **trois mois qui suivent votre arrivée en France : quelle que soit votre nationalité**, vous devez faire une demande de titre ou carte de séjour afin de régulariser votre situation en France.

A. Si vous habitez Paris et selon la période de l'année,

A.i de début septembre à la fin novembre

→ auprès de la Cité Internationale Universitaire – Maison Internationale – 17, boulevard Jourdan – 75014 Paris

OU

→ Guichet OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) pour les étudiants qui possèdent un visa long séjour, valant titre de séjour, mention « étudiant ».

A.ii À partir de la fin novembre

→ auprès du centre de réception des étudiants étrangers de la Préfecture de police :
92, bd Ney, 75018 Paris M° Porte de Clignancourt

OU

→ pour les élèves qui possèdent un **visa long séjour, valant titre de séjour, mention « étudiant »**, envoyer le formulaire « demande d'attestation OFII » à l'adresse suivante : **OFII - 48 rue de la Roquette - 75011 PARIS - M° Bastille**

B. Vous n'habitez pas Paris, ATTENTION votre situation change en fonction du visa que vous détenez (Visa long séjour, valant titre de séjour, mention « étudiant » ou Visa long séjour « étudiant »)

B.I Vous habitez en banlieue et vous possédez un **visa long séjour, valant titre de séjour, mention « étudiant »**, vous devez appliquer la procédure indiquée par le consulat de France avant votre départ et envoyer votre dossier complet à l'antenne de l'OFII dont relève votre domicile.

B.II Vous habitez en banlieue et possédez un **visa long séjour « étudiant »**, dans l'un des départements suivants : 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 auprès de la préfecture de votre département :

Préfecture de la Seine et Marne (Melun 77)
01.64.71.77.77. www.seine-et-marne.gouv.fr

Préfecture des Yvelines (Versailles 78)
01.39.49.78.00 www.yvelines.pref.gouv.fr

Préfecture de l'Essonne (Evry 91)
01.69.91.91.91 www.essonne.pref.gouv.fr

Préfecture des Hauts-de-Seine (Nanterre 92)
01.40.97.20.00.
www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr

Préfecture de la Seine-Saint-Denis (Bobigny 93)
01.41.60.60.60 www.seine-saint-denis.pref.gouv.fr

Préfecture du Val de Marne (Créteil 94)
01.49.56.60.00 www.val-de-marne.pref.gouv.fr

Préfecture du Val-d'Oise (Cergy-Pontoise 95)
01.34.25.25.25 www.val-doise.gouv.fr

B.III Vous habitez dans un autre département auprès du commissariat le plus proche de votre domicile (ou de la sous-préfecture ou de la préfecture).

NUMEROS UTILES

Préfecture de Police, tél. : + 33 1 58 80 80 58
Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), tél. : + 33 1 53 69 53 70

MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

CERTIFICAT DE LANGUE FRANÇAISE

Au Conservatoire de Paris, les cours, les examens, etc. sont en français et les candidats issus de pays non francophones doivent obligatoirement présenter un certificat de langue française. C'est pourquoi, dès l'inscription au concours d'entrée, vous devez vous assurer du délai nécessaire (parfois plusieurs mois !) pour vous inscrire à l'examen de certificat de langue française. Voici la déclinaison des certificats qui vous seront demandés selon votre niveau d'études lors de votre inscription.

A. Les candidats reçus à un concours en 1^{er} cycle supérieur devront présenter avant le 30 juin 2016, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Cette même disposition s'applique aux candidats au concours d'admission aux classes préparatoires du cycle supérieur 1 et 2 des classes de danse.

B. Les candidats reçus à un concours en 2^e cycle supérieur devront présenter avant le 31 décembre 2016, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

COMMENT PASSER L'EXAMEN DE LANGUE FRANÇAISE

- Pour toute information concernant les **centres d'examens**, en France comme à l'étranger, consultez le site internet du CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques) : 1, avenue Léon Journault BP 75 - 92310 Sèvres Cedex. Tél. (33) 01 45 07 60 00 site : www.ciep.fr
- Pour toute information concernant les **organismes qui vous permettront d'obtenir le niveau requis en français**, vous pouvez vous renseigner : auprès du service culturel de l'ambassade de France ou de l'Alliance Française dans votre pays : www.alliancefr.org

Plusieurs **types d'examens** peuvent vous permettre, selon le niveau, d'obtenir le certificat demandé :

- le TCF (test de connaissance du français) pour tous les niveaux (B1, B2, C1).
(le TCF a une durée de validité de 2 ans)
 - le DELF (Diplôme d'études en langue française) pour les niveaux B1 et B2
 - le DALF (Diplôme approfondi de langue française) pour le niveau C1.
(NB : les DELF/DALF sont valables sans limitation de durée)
- **Renseignements**
Martine Bardon
tél. : +33 1 40 40 47 79
courriel : mbardon@cnsmdp.fr

MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

COURS DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (FLE)

Pendant la scolarité au Conservatoire, ce cours est obligatoire pour tous les élèves non francophones (1^{er} Cycle supérieur, 2^e cycle supérieurs et cycles supérieurs).

Il est possible pour les élèves en échanges internationaux ou inscrits au programme erasmus de suivre un cours de français en fonction de leur niveau, sous réserve de places disponibles.

Il existe plusieurs niveaux d'études (débutant, intermédiaire, avancé) et la répartition dans les classes s'effectue après un test obligatoire qui aura lieu le mercredi 21 septembre 2016 :

Écrit : 9h30-11h salles Emmanuel et Messiaen

Oral : 11h-13h ou 14h-19h

Les cours de FLE sont dispensés par Mme Laure STRIOLO en salle 430 aux jours et horaires suivants :

mardi 9 h 30 — 13 h ;

mercredi 9 h 30 — 14 h 30 ;

jeudi 9 h 30 — 13 h et

vendredi 9 h — 13 h

Modalité d'inscription : semaine 26 septembre 2016 auprès de l'enseignant aux horaires de cours.

Date de reprise des cours : semaine du 3 octobre 2016



LA RENTRÉE SCOLAIRE

L'INSCRIPTION COMPORTE DEUX PHASES

1. **L'inscription pédagogique** auprès de votre chargé de scolarité selon le planning joint à votre dossier d'inscription qui vous a été envoyé avant juillet.
2. **L'inscription administrative** selon la date fixée sur votre convocation jointe à votre dossier d'inscription.

LES DROITS DE SCOLARITÉ SE COMPOSENT DE TROIS PARTIES

1. **L'inscription** (le tarif étant fixé par arrêté ministériel, il est connu début septembre de l'année en cours soit: 500€ en 2015/16)
2. **La sécurité sociale** (montant communiqué début juillet à réception du dossier d'inscription: 215€ en 2015/16)
3. **La visite médicale** dont le montant est de 4,57€.

Les droits de scolarité sont à régler en **une seule fois** le jour de votre convocation pour le retrait de la carte d'élève.

FINANCER LES ÉTUDES

BOURSES

Trois bourses destinées aux élèves sous certaines conditions, sont connues à ce jour :

1. **Bourse sociale du Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) :**

Les bourses sur critères sociaux, attribuées par le CROUS sont essentiellement accordées aux élèves français mais elles concernent également :

- les élèves ressortissants d'un pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen résidant en France depuis au moins 1 an ;
- les élèves (hors Union européenne) résidant en France depuis au moins 2 ans et bénéficiant d'une carte de séjour temporaire ou d'une carte de résident et dont le foyer fiscal de rattachement — père ou mère ou tuteur légal — est situé en France depuis au moins 2 ans.

La demande se fait en constituant en ligne un Dossier social étudiant : www.crous-paris.fr

→ **Renseignements**

Jacqueline Seraphin
tél. : +33 1 40 40 45 03
jseraphin@cnsmdp.fr

FINANCER LES ÉTUDES

2. Bourse du gouvernement français

Les bourses du gouvernement français destinées aux élèves sont essentiellement attribuées par le Ministère des Affaires étrangères. Elles concernent majoritairement les élèves en 3^e cycle et les post-doctorants. Les candidats sont sélectionnés sur des critères universitaires et non sur des critères sociaux. Pour vous renseigner sur les bourses proposées dans votre pays, contactez le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France dans votre pays.

La demande se fait en septembre/octobre de l'année précédant le départ. En France, vous aurez le statut privilégié de boursier du gouvernement français (BGF). Vous n'aurez pas à payer les droits d'inscription au conservatoire, ni les frais d'affiliation à la Sécurité sociale étudiante.

3. Bourse Master Île-de-France

Elle s'adresse aux élèves étrangers, primo-arrivants souhaitant préparer un diplôme de master en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur en Île-de-France. La limite d'âge est de 30 ans dans l'année de la demande. Toutes les nationalités sont éligibles. Les élèves bénéficiant déjà d'une Bourse du Gouvernement Français, au moment du dépôt de la candidature, ne sont pas éligibles. www.iledefrance.fr

AIDES PRIVÉES

Les aides privées sont des bourses accordées par des particuliers ou des fondations d'entreprises pour soutenir les élèves du Conservatoire tout au long de l'année. Elles peuvent financer en partie vos dépenses courantes (aides sociales), l'achat d'un instrument, un déplacement, un projet...

Elles font l'objet d'un appel à candidature. Les dossiers sont ensuite sélectionnés en commission en fonction de vos ressources personnelles, des revenus de vos parents, de l'éloignement entre votre lieu d'étude et votre foyer familial ou encore de la qualité de votre projet (pour une aide au projet).

D'autres aides ou dispositifs de soutien existent en dehors du Conservatoire pour les musiciens et les danseurs : ces bourses ne sont pas gérées par le Conservatoire de Paris mais vous trouverez les informations dans le document « Guide des aides » téléchargeable à partir de la page vie scolaire/ bourses et aides sur le site internet du Conservatoire.

Pour vous tenir informé du calendrier et déposer votre candidature, vous pouvez consulter le site internet du Conservatoire onglet : Vie scolaire / Bourses et aides.

→ Renseignements

Amélie Fleith
tél. : +33 1 40 40 45 93
afleith@cnsmdp.fr

SÉCURITÉ SOCIALE

LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LA MUTUELLE ÉTUDIANTE

A. La sécurité sociale étudiante

La sécurité sociale étudiante est **obligatoire** en France, dès l'inscription dans un établissement supérieur. Elle donne droit au remboursement des soins médicaux pendant toute la durée de l'année universitaire.

B. La mutuelle complémentaire santé étudiante : n'est pas obligatoire

La sécurité sociale remboursant environ 70 % des dépenses de santé, une mutuelle complémentaire permet de rembourser la part restante.

→ Renseignements

Jacqueline Seraphin
tél. : +33 1 40 40 45 03
jseraphin@cnsmdp.fr

LES ASSURANCES

LES ASSURANCES

A. La responsabilité civile « vie privée »

Pour rappel, une couverture responsabilité civile « Vie privée » est obligatoire, en France. Elle vous assure contre les dommages que vous pouvez causer à un tiers.
(www.smerep.fr ou www.lmde.com
ou MAE : Mutuelle D'Assurance Solidaire
au Service des ENFANTS et de la Famille)

B. L'assurance habitation

Tout locataire (maison, appartement, résidence en cité universitaire, chambre en ville, etc.) doit souscrire une assurance multirisques habitation. Différentes formules et différents tarifs vous sont proposés à partir de 23,02€/an.
www.assurances-etudiants.com

VOTRE BUDGET

L'enseignement dispensé au Conservatoire est gratuit. Toutefois, il vous faudra, pendant la durée de votre scolarité, vous loger, vous nourrir et chaque année régler les droits de scolarité et le montant de la sécurité sociale étudiant.

Vous trouverez donc ci-après, quelques informations qui vous permettront de déterminer le budget minimum qui vous est nécessaire pour séjourner en France pendant votre année scolaire.

Pour ce budget prévisionnel, l'année scolaire de référence est 2015/2016.

→ Renseignements

Martine Bardon
tél. : +33 1 40 40 47 79
mbardon@cnsmdp.fr

BUDGET PRÉVISIONNEL

Chaque année

- Droits de scolarité annuels : 500 €
- Sécurité sociale étudiante (montant annuel) : 215 €
- Médecine préventive : 4,57 €

Chaque mois

- **Logement** : environ 680 € par mois (prix moyen pour un studio à Paris ou en proche banlieue), desquels il convient de retirer environ 150 € par mois pour les bénéficiaires de l'APL (aide personnalisée au logement versée par les services sociaux)
- **Nourriture** : 364 € (y compris les repas pris à la cantine du Conservatoire pour 3,26 € le repas)
- **Transports urbains** : 70 € par mois (Pass Navigo RATP) 27,82 €/mois carte Imagine R
Infos : www.ratp.fr/forfaitimagine-r
- **Loisirs** : 150 € et divers : 150 €

Soit un budget de dépenses de l'ordre de 12 000 € pour 12 mois si vous êtes bénéficiaire de l'APL.

LE LOGEMENT

Paris est très prisé et pour trouver un lieu d'hébergement, il est nécessaire de le prévoir à l'avance. Toutefois, le Conservatoire dispose d'un certain nombre de logements sur le site :

- studios et quelques 2 pièces ou duplex : compter entre 472 et 806 € par mois selon la surface
- résidence pour élèves mineurs : 580 € par mois (logement en chambre à deux élèves pendant toute l'année scolaire hors vacances - repas du soir et petit déjeuner inclus du lundi au vendredi). La résidence est fermée le week-end.

Les demandes de dossiers s'effectueront, pour la prochaine année scolaire :

- pour les candidats mineurs entre le lundi 14 mars et le vendredi 15 avril 2016 inclus
- pour les candidats majeurs entre le lundi 21 mars et le vendredi 29 avril 2016 inclus

Ces dates concernent aussi les candidats à un concours, déjà élèves dans un autre cursus au Conservatoire.

→ Renseignements

tél. : +33 1 40 40 47 79 ou 01 40 40 45 11
courriel : mbardon@cnsmdp.fr
ou fdieng@cnsmdp.fr

ATTENTION

Il vous reste un point très important ! Pour faire une demande de logement à Paris, il vous faut un garant.

Le garant est :

- soit une personne physique qui réside sur le territoire français et paie des impôts en France,
- soit une banque qui vous permet d'envisager la garantie bancaire.

LA SANTÉ

Si vous êtes malade voici les numéros utiles :

Au Conservatoire, vous pouvez appeler un **AGENT SECOURISTE** du PC sécurité – tél. : 01 40 40 **46 00** – qui appréciera la situation et réalisera les premiers soins.

Vous pouvez appeler un **MÉDECIN GÉNÉRALISTE** du quartier – voici quelques noms :

Docteur Céline FRIANT
142 avenue Jean-Jaurès 75019 Paris
tél. : 01 42 01 45 48

Docteur Eric GOLDBERG
146 avenue Jean-Jaurès 75019 Paris
tél. : 01 42 39 64 65

Cabinet médical de médecins groupés
Docteurs F. GRALL - P. GUERILLOT & V. BLANQUAERT
173 avenue Jean Jaurès 75019 Paris
tél. : 01 42 39 90 90

EN CAS D'URGENCE

Si appel d'une ligne intérieure au Conservatoire composez le 0 et puis le numéro souhaité :

Pompiers - tél. : 18 ou 112

SAMU (Service d'aide médicale urgente) - tél. : 15

SOS Médecins - visites médicales

à domicile 24h/24 - tél. : 36 24

Hôpital Jean-Jaurès – 9 à 21 Sente des Dorées
75019 Paris, tél. : 01 44 84 54 44

URGENCES SPÉCIALISÉES

Centre Anti-Poisons – ouvert 24h/24
200 rue du Faubourg St Denis 75004 Paris
Tél. 01 40 05 48 48

Fondation ophtalmologique Adolphe de Rothschild
29 rue Manin 75019 Paris
Tél. 01 48 03 65 65

Urgences dentaires
147 rue Manin 75019 Paris
Tél. 01 42 00 07 57

PHARMACIES

ouvertes 24h sur 24 – 7 jours sur 7 :

Pharmacie Européenne
6 Place Clichy 75009 Paris
Tél. 01 48 74 65 18

Pharmacie Les Champs
84 avenue des Champs Elysées 75008 Paris
Tél. 01 45 62 02 41

ASSISTANTE SOCIALE

Une assistante sociale est à votre écoute, tous les vendredis au Conservatoire.

Mme Marie-Luce Baude,
bureau 315
tél. : 01 40 40 **46 10**

LES RESSOURCES

LES STUDIOS DE TRAVAIL ET LA REPROGRAPHIE

Des studios de répétition sont à votre disposition pour votre travail personnel. Pour obtenir la clé de l'un de ces studios, vous devez vous présenter à l'accueil des élèves, situé au 1^{er} étage.

Il est possible, dans certains cas, d'obtenir des salles de classe. Pour ce faire, vous devez vous présenter à l'accueil général du rez-de-chaussée.

Les élèves en composition ont la possibilité de venir imprimer et relier leurs travaux à l'atelier de reprographie, situé au rez-de-chaussée.

L'équipe du service intérieur est entièrement à votre disposition pour vous aider. Ses bureaux se trouvent au rez-de-chaussée, à côté de l'atelier de reprographie. Son chef de service est là pour répondre à toutes les questions qui peuvent concerner l'utilisation des espaces de travail, ou l'aide technique qui pourrait vous être apportée dans le cadre de vos études au Conservatoire.

LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque du Conservatoire met aujourd'hui à votre disposition l'une des plus belles collections musicales de France : plus de 280 000 documents complétés par un vaste choix de ressources électroniques. Elle propose également plus de 60 000 documents en prêt aux professeurs et élèves du Conservatoire.

Elle dispose de deux sections ouvertes à tous les élèves du Conservatoire : le prêt et la consultation.

LE PRÊT (1^{er} étage)

**Il est ouvert du lundi au vendredi
de 10 h 30 à 17 h 30**

Pour en profiter il suffit de venir vous inscrire (avec votre carte d'élève). Lors de votre inscription, nous vous expliquerons comment sont organisées les collections et comment fonctionne le prêt.

Vous pouvez emprunter 8 documents (partitions, livres, CD, DVD...) pour une période de 4 semaines.

LES RESSOURCES

LA CONSULTATION (rez-de-chaussée)

Elle est ouverte du lundi au vendredi :
de 12 h 30 à 17 h 30 le lundi et le mercredi
et de 10 h 30 à 12 h 30 le mardi, le jeudi et le vendredi.

Vous pourrez y consulter sur place nos riches collections de livres, de partitions et de ressources numériques.

4 studios - 2 sont équipés d'un système de diffusion multicanal - vous permettront de découvrir plus de 30 000 CD et microsillons et près de 2000 vidéocassettes, DVD et CDV.

Un espace de lecture convivial est également à votre disposition pour lire la presse ou partir à la découverte des 90 périodiques en accès libre.

L'ensemble des ressources de la médiathèque est accessible à partir du portail documentaire
<http://mediatheque.cnsmdp.fr/opacwebaloes/opac/index.aspx>

Les membres de l'équipe seront toujours disponibles pour vous en expliquer le fonctionnement et pour vous aider dans vos recherches (trouver un document, une référence...)

Nous organisons régulièrement des visites de la médiathèque pour vous faire découvrir la richesse des collections.

La médiathèque à travers quelques chiffres :

- 221 années d'existence (elle a été créée en 1795 !)
- 2 kilomètres et demi de rayons,
- 1 salle de prêt,
- 1 salle de consultation,
- 4 studios pour écouter ou déchiffrer de la musique,
- 125 000 partitions,
- 25 000 livres,
- 45 000 documents sonores et audiovisuels,
- 900 titres de périodiques,
- et surtout 15 personnes pour vous aider et vous guider dans vos recherches

→ QUI CONTACTER

Un problème avec l'emprunt d'un document :

01 40 40 46 52

Commander un livre en urgence :

Patricia Frechon
pfrechon@cnsmdp.fr, 01.40.40.45.36

Commander une partition en urgence :

Nicolas Renoult, nrenoult@cnsmdp.fr, 01.40.40.47.40

Un rendez-vous pour visiter la bibliothèque :

Cécile Grand, cgrand@cnsdmp.fr, 01.40.40.46.28,
Patricia Frechon, pfrechon@cnsmdp.fr, 01.40.40.45.36,
ou Nicolas Renoult, nrenoult@cnsmdp.fr, 01.40.40.47.40

L'INFORMATIQUE

SERVICE DE MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE

Les identifiants de votre adresse courriel @cnsmdp.fr vous sont remis avec votre carte d'élève. Vous en conserverez l'usage alors même que vous aurez terminé vos études au Conservatoire. Il vous est demandé de consulter régulièrement votre messagerie, c'est sur cette boîte que tous les courriers du Conservatoire vous sont adressés. En cas de perte de vos identifiants, veuillez vous adresser à Mme Fatoumata Dieng (bureau 159) au service des affaires scolaires.

→ **Votre boîte est accessible à l'adresse :**
<http://email.cnsmdp.fr>

OU

→ **La relève de votre messagerie est également possible depuis votre email personnel** (Gmail, Free, Orange...), en y ajoutant un **compte POP3**. Dans ce cas il vous est demandé de désactiver l'option de conservation des messages sur le serveur.
Nom du serveur POP : email.cnsmdp.fr Port : 110

WIFI

Le réseau « Wifi.Conservatoiredeparis » est accessible au moyen de vos identifiants de messagerie @cnsmdp.fr. Trois points d'accès sont disponibles : « La Chapelle » au niveau -1, l'espace « Tapis Vert » du niveau -2 et dans « Le foyer de l'internat ».

ESPACE INFORMATIQUE

Des ordinateurs ainsi qu'une imprimante sont mis à votre disposition dans l'espace 156 situé au 1^{er} étage, près du service des affaires scolaires.

LA CANTINE ET LA CAFÉTÉRIA

Vous pourrez accéder à la cantine ainsi qu'à la cafétéria du Conservatoire en vous munissant de votre carte d'élève, en début d'année. Au cours des semaines suivantes, une carte de cantine vous sera délivrée.

Le tarif d'un repas est de 3,25 € au cours de l'année scolaire 2015/2016.

LES HORAIRES DE LA CANTINE

de **11 h 30 à 14 h 15** du lundi au vendredi

LES HORAIRES DE LA CAFÉTÉRIA

de **9 h à 18 h** du lundi au vendredi

LOCAUX FERMÉS

pendant les vacances scolaires
vacances de Noël
vacances de Toussaint
vacances d'été entre le 1^{er} juillet et le 31 août

La cafétéria est fermée 9 semaines dans l'année
— les dates seront communiquées en septembre 2016

LES ASSOCIATIONS

L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU CONSERVATOIRE (ASCV)

L'ASCCV est l'association sportive et culturelle du conservatoire. Vous pouvez y adhérer pour une durée d'un an, à partir du 30 septembre. L'adhésion ouvre la possibilité de pratiquer une activité sportive au sein de l'établissement (cours collectifs de gym, cardio, tai-chi, pilâtes et activités libres fitness-musculation, volley, badminton, ping-pong...) en semaine le midi et le soir après 18h, le week-end et pendant les vacances scolaires hors congés d'été de Noël. Vous pouvez bénéficier également de tarifs préférentiels sur la billetterie cinéma, chèque lire, chèque disque, spectacles.... L'adhésion annuelle est de 30 euros. Renseignements et inscriptions dès mi-septembre au bureau 154, permanence le mardi midi. Contact : asccv@cnsmdp.fr

L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES

L'Association des élèves et anciens élèves des Conservatoires nationaux supérieurs de musique, de danse et d'art dramatique a été créée en 1915 par son président-fondateur, le compositeur Alfred Bruneau. Elle a été reconnue d'utilité publique dès 1918. Elle est donc sinon la plus ancienne, du moins l'une des plus anciennes associations culturelles de France. Son rôle est essentiellement un rôle de solidarité entre les générations d'artistes formés par ces établissements. elle organise tous les ans pas moins d'une centaine de concerts et distribue à la fin de chaque année scolaire, des prix rétribués à des lauréats de plusieurs disciplines. Informations et agenda sur www.assocnsmd.fr

LE BUREAU DES ÉLÈVES (BDE)

Le Bureau des Élèves (BDE), est l'association qui fédère la vie étudiante du conservatoire « Créée par et pour les élèves ». L'association propose de nombreuses activités dont :

Les Salons du Lundi : un lundi par mois, le BDE dispose du Salon Vinteuil (une des salles publiques) et y organise à partir de 19h des concerts réservés aux élèves. Il suffit de s'y inscrire pour y participer.

Le Festival du BDE : pendant trois jours en janvier, des concerts, des conférences et des débats sont organisés dans une grande salle du conservatoire. Un appel à projet est lancé mi-octobre afin que chacun puisse soumettre ses envies de programmation.

Le Ciné-Club : Un mardi par mois, le BDE organise une projection de film en salle Messiaen.

Son action est en constante évolution grâce au dynamisme de l'équipe, toujours à l'écoute de vos propositions. L'adhésion au Bureau des Elèves coûte 10 € pour l'année. Adhérer, c'est le soutenir et participer concrètement à la vie d'élève au Conservatoire ! Le BDE est également à votre disposition pour répondre à toutes les questions sur la scolarité ou même la vie à Paris.

Contact : bde@cnsmdp.fr
ou via la page Facebook (BDE Cnsmdp).

CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017

L'OUVERTURE DES LOCAUX

lundi 05 septembre 2016

LA RENTRÉE SCOLAIRE

Rencontre des élèves danseurs :

samedi 3 septembre à 10h30

Rencontre des nouveaux élèves musiciens et danseurs :

lundi 19 septembre à 9h30

Rencontre des élèves ERASMUS

mercredi 14 septembre 2016 à 9h30

Aspects pratiques du métier 1

les **lundi 12** et **mardi 13 septembre** 2016

(obligatoires pour tous les élèves musiciens et ingénieurs du son entrant en premier cycle supérieur)

Aspects pratiques du métier 2 :

les **jeudi 15** et **vendredi 16 septembre** 2016

REPRISE DES COURS

Danseurs : **lundi 05 septembre** 2016

Musiciens : **lundi 19 septembre** 2016

LES JOURS FÉRIÉS

(hors dimanches et vacances scolaires)

Armistice, le **vendredi 11 novembre** 2016

Pâques, le **lundi 17 avril** 2017

Fête du travail, le **lundi 01 mai** 2017

La Victoire, le **lundi 8 mai** 2017

L'Ascension, le **jeudi 25 mai** 2017

La Pentecôte, le **lundi 05 juin** 2017

LES VACANCES

TOUSSAINT

du **mercredi 19 octobre** (soir)

au **jeudi 03 novembre** 2016 (matin) pour les danseurs en 1^{er} cycle

du **mercredi 26 octobre** (soir)

au **jeudi 3 novembre** 2016 (matin) pour les danseurs en 2^e cycle

et du **mercredi 26 octobre** (soir)

au **jeudi 03 novembre** 2016 (matin) pour les musiciens

NOËL (FERMETURE DES LOCAUX)

du **samedi 17 décembre** 2016 (soir)

au **mardi 3 janvier** 2017 (matin)

HIVER

du **samedi 4 février** 2017 (soir)

au **lundi 20 février** 2017 (matin)

et du **samedi 4 février** 2017 (soir)

au **lundi 13 février** 2017 pour les danseurs en 2^e cycle

PRINTEMPS

du **samedi 1^{er} avril** 2017 (soir)

au **mardi 18 avril** 2017 (matin)

et du **samedi 1^{er} avril** 2017 (soir)

au **mardi 11 avril** 2017 (matin)

pour les danseurs en 2^e cycle

ÉTÉ

le vendredi 7 juillet 2017 (soir)

LA FERMETURE PÉDAGOGIQUE

le vendredi 7 juillet 2017

CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017

ATTENTION

Informez-vous avant de prendre votre billet d'avion des différentes dates d'examens d'exemption qui précèdent la rentrée officielle du lundi 19 septembre 2016.

Pour information :

- l'examen d'exemption de **Formation musicale** aura lieu les 7 et 8 septembre 2016
- le test d'orientation, rattrapage et exemption d'**Analyse A** aura lieu le mercredi 14 septembre 2016
- l'examen d'exemption d'**Histoire de la musique** aura lieu le jeudi 15 septembre 2016

Veillez consulter le calendrier scolaire à la page 41 pour les autres jours où votre présence est requise avant la rentrée.

PARIS SCIENCES ET LETTRES

Le Conservatoire est membre de **Paris Sciences et Lettres**, université qui rassemble 25 institutions portant un engagement majeur à l'égard de la recherche.

PSL Research University : Chimie ParisTech, Collège de France, Conservatoire national supérieur d'Art dramatique, Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, École des hautes études en sciences sociales, École française d'Extrême-Orient, École nationale des chartes, École nationale supérieure des Arts Décoratifs, École nationale supérieure des beaux-arts, École normale supérieure, École Pratique des Hautes Études, ESPCI ParisTech, Fondation Pierre-Gilles de Gennes pour la recherche, IBPC-Fondation Edmond de Rothschild, Institut Curie, Institut Louis Bachelier, La Fémis, Lycée Henri IV, MINES ParisTech, Observatoire de Paris, Université Paris-Dauphine, Association Art et Recherche, CNRS, INRIA, INSERM.

LA SAISON DES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Le Conservatoire dispense un enseignement et une formation professionnelle de haut niveau dans les domaines de la musique, de la danse et des nouvelles technologies du son. Ces enseignements comprennent les connaissances théoriques et la maîtrise pratique nécessaires à toutes les disciplines. La pédagogie repose également sur la mise en situation des élèves pour lesquels **le Conservatoire organise environ 300 spectacles musicaux et chorégraphiques** par an dans ses trois salles publiques ainsi que dans de nombreuses institutions partenaires en France et à l'étranger. Il est important pour tous les élèves de venir découvrir la richesse de cette programmation, soutenir et encourager leur camarade, ou tout simplement prendre du plaisir à les écouter et les voir sur scène.

L'agenda des manifestations sur
www.conservatoiredeparis.fr

LES AUDITIONS DE CLASSES

Tout au long de l'année scolaire, les professeurs du Conservatoire organisent des auditions de classes ouvertes au public. Nous vous invitons à en demander le calendrier détaillé au 01 40 40 45 57.

LES RÉCITALS DE FIN D'ANNÉE

Pour poser les jalons d'une pleine réussite professionnelle et artistique, le Conservatoire de Paris dispense un enseignement qui harmonise au mieux savoirs et savoir-faire. L'expérience de la scène est donc une partie essentielle de son projet pédagogique.

Nous vous invitons à venir voir et entendre nos élèves, à les découvrir tout au long des épreuves publiques qui ponctuent leur formation au Conservatoire de Paris. Nous espérons vous retrouver nombreux à l'occasion de ces concerts qui se déroulent en mai et en juin. Le programme détaillé est communiqué au printemps.

À NOTER

Les élèves du Conservatoire peuvent bénéficier d'invitations pour les manifestations de l'Opéra de Paris, et ce dans la mesure des places disponibles. Renseignement auprès d'Aline Bouquet, bureau 342

DÉCOUVRIR LE CONSERVATOIRE

Venez assister à une visite-découverte du Conservatoire, pour s'ouvrir à la spécificité de l'architecture de Christian de Portzamparc. Pour découvrir votre futur univers et l'envers du décor. **Rendez-vous le 19 septembre à 11h et 15h, à l'accueil du Conservatoire.**

Pour en savoir plus sur l'établissement, les études, les disciplines, les professeurs, la vie scolaire, les règlements, ou voir et entendre les productions du Conservatoire, consultez notre site : conservatoiredeparis.fr

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Pour vous tenir au courant des toutes dernières actualités du Conservatoire, rejoignez-nous sur les réseaux sociaux :

Instagram : @cnsmdp #cnsmdp

Facebook : [conservatoiredeparis.cnsmdp](https://www.facebook.com/conservatoiredeparis.cnsmdp)

Twitter : @cnsmdParis #cnsmdp



**CONSERVATOIRE
NATIONAL SUPÉRIEUR
DE MUSIQUE ET
DE DANSE DE PARIS**

PSL  MEMBRE DE PSL
PARIS SCIENCES ET LETTRES
RESEARCH UNIVERSITY PARIS

Bruno Mantovani, directeur

209, avenue Jean-Jaurès
Paris XIX^e • Parc de la Villette
M  T  Porte de Pantin
www.conservatoiredeparis.fr

